

Temps fort

# La mobilisation s'organise autour de Najlae Lhimer

■ Un comité de soutien à Najlae Lhimer, cette jeune lycéenne expulsée samedi dernier du Loiret vers le Maroc, a été officiellement créé hier. Un élan de solidarité qui traduit la volonté de tous de s'opposer à une décision jugée « inique ».

« Aujourd'hui, l'histoire de Najlae fait la Une des médias et nous en sommes ravis, observe Stéphanie Réuillard, amie de Najlae et responsable de la médiathèque de Château-Renard. Mais il ne faut pas que la mobilisation s'essouffle et que Najlae tombe dans l'oubli. Notre action doit s'étendre dans la durée jusqu'à ce qu'elle revienne. »

Élève au lycée Françoise-Dolto à Olivet, résidant à Château-Renard, Najlae était venue exposer vendredi dernier à la gendarmerie de Château-Renard les violences dont elle était victime de la part de son frère. Elle a été expulsée dès le samedi vers le Maroc après que

les autorités eurent constaté que son titre de séjour n'était plus en règle. Hier, tous les proches de la jeune Marocaine étaient réunis, à Château-Renard, pour créer un comité de soutien et réfléchir aux actions à mener.

« Le collectif bénéficie déjà de nombreux soutiens parmi lesquels le Collectif immigrés, Réseau éducation sans frontières, Sud Solidaires, le Vox de Château-Renard, la Cimade... et nous espérons que les citoyens, élus, militants associatifs seront nombreux à nous rejoindre pour que tous ensemble nous fassions bouger les choses et réparions cette injustice », souligne Patricia Parisot, la tante de Maeva, l'amie du lycée.

## Un double objectif

Le comité s'est fixé un double objectif : moral et matériel. « Moral, parce que nous demandons le retour de Najlae avec un visa long séjour, pour qu'elle puisse vivre sa vie de jeune

femme et poursuivre ses études. Matériel, parce qu'il nous faut récolter des fonds, d'une part pour l'aider à vivre au quotidien, seule au Maroc, d'autre part pour faire face aux frais de son retour (billet d'avion, visa...) », explique le comité de soutien.

D'ores et déjà, une pétition circule et les actions de sensibilisation se précisent. Une première manifestation aura lieu, ce samedi, à Orléans. Le départ est fixé à 15 heures sur le parvis de Place d'Arc avant de rallier la préfecture où une audience avec le préfet a été demandée (pour les Montargois, un bus sera à disposition au départ de Châlette-sur-Loing, place Jean-Jaurès, à 13 h 30). Une marche silencieuse est prévue le samedi 6 mars, à Château-Renard, au départ de la mairie à 14 h 30. Enfin, une soirée de soutien devrait avoir lieu le samedi 20 mars, à la salle des fêtes de Château-Renard.

Gaël Bardin.

> Contact :  
retournajlae@gmail.com

## Dépôt de plainte, recours : la polémique

« La loi n'a pas été respectée, pour moi c'est illégal », s'insurge Marie-Noëlle Vitry, de la Cimade d'Orléans. « Najlae est victime d'une double violence : son expulsion et les faits qui l'ont précédée. »

« Je suis allée librement à la gendarmerie pour porter plainte et j'ai fini en garde à vue », raconte Najlae. « En 15 heures j'étais partie au Maroc. » De son côté, la gendarmerie maintient que la jeune fille n'a pas souhaité porter plainte. « Nous n'avons aucun intérêt à ne pas prendre une plainte, explique-t-on. D'ailleurs, nous n'avons pas besoin d'une plainte pour enga-

ger des poursuites. Son frère a été entendu, l'affaire suit son cours. »

Concernant sa situation administrative, Najlae avait reçu en novembre, après l'expiration de son visa, une décision de refus de séjour et d'obligation de quitter le territoire. « Pour pouvoir attaquer la décision du préfet et être défendue au tribunal par un avocat, elle a déposé une demande d'aide juridictionnelle qui permet de payer l'avocat. La décision du préfet est contestable dans le délai d'un mois, mais le dépôt de la demande d'aide juridictionnelle suspend ce délai. Quand le bureau d'aide

juridictionnelle donne sa réponse, l'avocat peut déposer un recours. Ensuite, le tribunal convoquera une audience. Le bureau d'aide n'avait toujours pas donné sa réponse, et elle ne peut pas être expulsée tant que le tribunal n'a pas statué », explique Marie-Noëlle Vitry. « L'avocat a téléphoné aux gendarmes, vendredi, pour leur dire qu'il y avait une demande en cours. Ils n'en ont pas tenu compte, ou le préfet n'en a pas tenu compte. Aujourd'hui, nous n'excluons pas de saisir la Commission nationale de déontologie de la sécurité, et la Cour européenne des droits de l'homme. »

## Un projet de loi en discussion

■ Les députés plangent ce jeudi sur un projet de loi qui vise à renforcer la protection des femmes victimes de violences et en situation irrégulière.

Sa condition de jeune femme battue par son frère et menacée de mariage forcé au Maroc devait-elle primer sur un droit au séjour dit irrégulier ? C'est là toute la problématique qui entoure le cas de Najlae Lhimer, cette jeune Marocaine (19 ans), élève au lycée Françoise-Dolto à Olivet et résidant à Château-Renard.

Associations et politiques se sont indignés de cette reconduite expéditive vers la frontière décidée par la préfecture du Loiret après que les gendarmes de Château-Renard ont constaté la nature irrégulière de sa situation administrative. Le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, a interpellé mardi le gouvernement demandant que la décision d'expulsion de Najlae Lhimer soit « reconsidérée ».



Cette photo a été prise après les coups assésés par son frère. Najlae Lhimer est l'une des trop nombreuses victimes des violences faites aux femmes.

tières et l'association Ni Putes, Ni Soumises ont dénoncé la position de la préfecture du Loiret. « Les services de l'État sont censés renforcer l'accueil des femmes dans les commissariats et les gendarmeries. Si les femmes, en allant déposer plainte, peuvent se retrouver expulsées, c'est un message qui les renvoie au silence », s'est ainsi indignée Sihem Habchi, la présidente de Ni Putes, Ni Soumises.

Martine Rico, la présidente départementale de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), a adressé une lettre ouverte au préfet lui demandant de faire revenir Najlae...

### Ordonnance de protection

Par la voix de son secrétaire général, Michel Bergue, la préfecture du Loiret s'est quant à elle justifiée en rappelant la procédure et en insistant sur



MARDI 23 FÉVRIER À RABAT. Najlae Lhimer, 19 ans, est actuellement au Maroc, prise en charge par l'association Réseau éducation sans frontières. (Photo : AFP)

## QUESTIONS À Marie-Noëlle Vitry

bénévole du Comité intermouvements auprès des évacués (Cimade)

### « Contre les violences faites à toutes les femmes »

#### La Cimade a été la première à agir en faveur de Najlae ?

Il est vrai que j'ai été appelée en premier, vendredi à 22 h 30, par la maman de l'amie d'internat de Najlae. Puis les autres associations, RESF notamment, ont pris le relais.

#### Qu'est-ce qui vous révolte dans cette affaire ?

Voilà une jeune femme qui arrive à la brigade de gendarmerie avec un œil au beurre noir, avec une main enflée et un certificat médical. (...) La mission première des gendarmes est-elle de savoir si elle a des papiers ou est-elle de la protéger ?

#### Pourquoi Najlae n'a-t-elle pas porté plainte ?

Najlae est allée à la gendarmerie de Château-Renard avec la volonté de porter plainte. Quatre citoyens français, proches d'elle, ont à cœur de témoigner sur ce point. (...) Mais le discours est rarement : « Je veux



qu'il aille en prison. » (...) Quant au cas de Najlae, les gendarmes ont eu la preuve que cela ne se passait pas bien avec son frère. C'est si vrai qu'il a proféré des menaces de mort à l'encontre des proches de Najlae venus à son domicile tenter de récupérer des affaires. Et Najlae s'est accrochée aux gendarmes quand elle a été confrontée à son frère.

#### Votre sentiment sur le débat parlementaire et l'attitude du préfet ?

À quoi bon légiférer si certaines femmes ne peuvent pas être protégées ? Il faut lutter contre les violences faites à toutes les femmes. (...) Si j'avais un mot à dire au préfet, ce serait : « Vous avez tort d'essayer de vous justifier en vous abaissant à dire des contre-vérités. »

Christine Broudic.